

16 juin 2000, Québec

Conférence de presse pour le bilan de la session parlementaire

M. Brassard: La session du printemps, comme vous le savez, est plus longue que celle de l'automne, et celle de ce printemps-ci a été à la fois chargée et aussi productive. Ça a commencé par un budget avec, pour la deuxième fois, déficit zéro et des baisses d'impôts substantielles de 4,5 milliards en trois ans, et aussi avec des données sur le chômage au Québec extrêmement encourageantes, particulièrement dans les derniers mois, un taux de chômage de 8,5 %, ce qui fait sans doute que ça n'a pas été un sujet qui a été souvent abordé en période de questions. Pour ce qui est des travaux parlementaires, sur le plan quantitatif, 37 projets de loi publics ont été, seront adoptés, ou sont en train d'être adoptés aujourd'hui. Si on regarde sur le plan qualitatif, il y en a plusieurs, projets de loi, qu'on peut qualifier de substantiels. Je pense au projet de loi n 93, Loi sur la sécurité des barrages, ça faisait suite à une recommandation de la commission Nicolet à la suite du déluge de 1996; le projet de loi n 141 également portant sur le revenu et concernant la suspension des mesures de recouvrement. C'est en voie d'être adopté aujourd'hui; deux projets de loi majeurs pilotés par le ministre de la Sécurité publique, la Loi sur la sécurité incendie qui modernise complètement l'organisation des services incendie, et la Loi sur la police également, suite aux recommandations de la commission d'enquête, la commission Poitras.

Il y a également la question de la confessionnalité, une loi parrainée par le ministre de l'Éducation; la Loi instituant le Fonds Jeunesse Québec, qui faisait suite au Sommet du Québec sur la jeunesse; et puis, il y a cinq projets de loi qui ont fait partie, hier, comme vous le savez, d'une motion de suspension des règles. Je vous les rappelle: deux projets de loi de Mme Marois, un sur l'équilibre budgétaire, l'autre sur la Régie de l'assurance maladie et l'assurance médicaments; deux projets de loi de Mme Harel sur la Communauté métropolitaine de Montréal de même que sur les regroupements municipaux; et enfin, le projet de loi n 116 modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie. On a été un peu dans l'obligation de suspendre les règles pour faire adopter ces projets de loi de gouvernement. Ces projets de loi étaient carrément embourbés, la plupart dans les commissions. Ça n'avancait pas d'un pouce, c'était l'obstruction systématique de la part de l'opposition avec toutes les techniques connues. Alors, on aurait attendu à la semaine prochaine et ça n'aurait pas été plus avancé. Donc, la décision a été prise de les faire adopter hier par une motion de suspension des règles, ce qui est chose faite.

Je vous signale en conclusion également qu'il y a plusieurs consultations générales qui ont eu lieu pendant la session, mais il y en a plusieurs également qui vont avoir lieu à partir du mois d'août, entre autres sur la Commission métropolitaine de Québec, également sur la Loi sur les forêts, consultations générales qui devraient s'amorcer au mois de septembre. De même sur la Loi sur la protection des renseignements personnels, on a également convoqué la commission pour des consultations générales. Et aussi le projet de loi n 140 sur l'assurance parentale, il y a également des consultations générales qui sont prévues à partir de septembre. Alors donc, session bien remplie et session productive.

M. Bouchard: Merci. Le leader parlementaire du gouvernement vient de vous présenter le bilan législatif de la session parlementaire qui s'achève. Je profite de l'occasion pour remercier Jacques pour son travail efficace qui lui vaut le respect de tous les parlementaires.

La présente session s'est ouverte en mars dernier par le dépôt d'un budget sans précédent. Non seulement nous avons déposé un budget équilibré pour une deuxième année consécutive, mais nous avons réussi, grâce aux efforts consentis par les Québécoises et les Québécois, à dégager des surplus budgétaires et cela nous a permis de réinvestir massivement en santé et en éducation et amorcer une baisse appréciable des impôts. Vous vous souviendrez aussi qu'en mars dernier, le projet de loi n 99 inscrit au feuillet de l'Assemblée prévoyait d'être adopté afin de déterminer très clairement les droits et prérogatives de l'Assemblée nationale. Les consultations publiques prévues avaient été tenues au mois de février. Après avoir procédé aux amendements nécessaires, nous en avons fait adopter le principe sur division, mais avec l'appui de deux des trois partis représentés à l'Assemblée nationale. À la session d'automne, le Québec se dotera donc d'une loi définissant clairement ses droits et prérogatives politiques. J'espère toujours que le Parti libéral du Québec, comme il a su le faire cette semaine, acceptera de faire parler le Québec d'une seule voix.

Certaines autres lois d'importance ont été ou seront adoptées, et j'en citerai quelques-unes. La Loi créant la Commission métropolitaine de Montréal était incontournable. Beaucoup de choses ont été dites et écrites sur cette loi et sur celle de même nature portant sur la région de Québec.

Bien des informations inexactes ont été véhiculées et ont parfois fait oublier l'intérêt commun. Personne ne peut argumenter bien longtemps contre l'importance de compter sur une région métropolitaine prospère, à Montréal comme à Québec. L'adoption de cette loi permettre donc à toute cette région — je parle de la région métropolitaine de Montréal — d'unir ses forces pour la maintenir dans le peloton de tête des villes nord-américaines. Quant à la Loi créant la Commission métropolitaine de Québec, nous n'avons pu franchir les dernières étapes de son adoption puisqu'il a été impossible de procéder aux consultations publiques avant l'ajournement de nos travaux. Notre détermination est aussi ferme pour Québec que pour Montréal et l'Outaouais, mais nous tenons à ce que les consultations promises aient lieu. Elles se tiendront le plus rapidement possible. Je veux réitérer la fermeté du gouvernement dans ce dossier comme dans les autres, l'intention du gouvernement étant très clairement de mettre en place des mesures très significatives.

Bien sûr, nous saurons définir et prévoir des mesures de transition qui permettront la mise en place adéquate des nouvelles dispositions qui seront prises. Je voudrais simplement souligner qu'il faut souhaiter autant que possible un dialogue avec les représentants municipaux, car les gens qui acceptent de se parler font avancer les dossiers. On a vu, par exemple que, dans le cas de Montréal, il y a eu des rencontres avec les représentants des différentes municipalités puis les députés ont travaillé très correctement en faisant la couronne nord, en faisant la liaison avec leurs élus municipaux et le gouvernement, et Mme Harel en particulier. Ça nous a permis d'apporter des amendements qui en font une loi mieux faite et davantage orientée dans l'intérêt de tout le monde. Je voudrais souligner aussi l'atmosphère très positive qui prévaut du côté de Chaudière-Appalaches ici, dans la région de Québec, et je voudrais inviter les maires de la rive nord québécoise à participer plus activement aux discussions qui doivent avoir lieu. Le projet de loi n 124, qui encadrera notamment les relations de travail lorsque s'opéreront des fusions municipales, a été aussi adopté. L'intégration des différents groupes de travailleurs municipaux impliqués dans une fusion de municipalités se fera dans un cadre défini et à

l'avantage de tous. Nous avons dû agir aussi dans le secteur des centres hospitaliers. Et, comme vous le savez, malgré des réinvestissements de 4,4 milliards de dollars au cours des deux dernières années, les besoins de notre système de santé augmentent de manière presque exponentielle. Et bien que nous ayons été en mesure de soutenir les centres hospitaliers déficitaires, certains n'ont pas effectué leur nécessaire travail de rigueur budgétaire. Par ailleurs, certains autres établissements ont eu l'impression d'être lésés parce qu'ils avaient réussi l'équilibre budgétaire et maintenu la qualité des soins.

Le gouvernement s'étant maintenant astreint au respect de l'équilibre budgétaire, il est tout à fait opportun, tout à fait légitime de demander aux gestionnaires concernés de consentir les efforts nécessaires pour respecter les budgets qui leur sont alloués à même les impôts des Québécoises et des Québécois. Bien sûr, le ministère de la Santé et des Services sociaux accompagnera les établissements dans cette démarche et tiendra compte des particularités. Cette session aura aussi permis de donner force de loi à des initiatives d'importance comme le Fonds Jeunesse, constitué à la suite du Sommet du Québec et de la jeunesse. L'exercice des activités de Nasdaq au Québec est également rendu possible. L'Assemblée a eu aussi l'occasion de débattre et d'adopter une loi portant sur la professionnalité de nos écoles. Sur ce dernier point, on me permettra de souligner que ce débat, qui a dépassé largement cette enceinte, s'est fait dans la sérénité et le respect et que sa conclusion est à l'honneur de la société québécoise.

Nous terminons donc cette session printanière dans un climat favorable. L'économie québécoise se porte bien. Le mois dernier, elle a permis la création de 17 400 emplois, tous à temps plein, soit 41 % des emplois créés au Canada. Et depuis le début de l'année, la croissance de l'emploi au Québec est supérieure à celle du Canada. Dernièrement, plusieurs journaux américains ont fait l'éloge de Montréal et du Québec. Un magazine spécialisé, Wired, a recensé 46 technopoles partout dans le monde et classe Montréal au douzième rang pour ses industries en haute technologie. Montréal est située au même niveau que la ville de New York. Depuis le début de l'année, en moins de six mois, plus de 42 000 personnes ont quitté la sécurité du revenu pour accéder au marché de l'emploi. Plus de 200 000 l'ont fait depuis juin 1996, une baisse de 25 %. Il y a quelques jours, la firme Standard & Poor's maintenait la cote A plus du Québec. Et les perspectives sont bonnes. La Banque Nationale déclare même que l'économie du Québec est celle qui affiche le plus fort momentum parmi les principales régions du Canada. Ces nouvelles sont positives, mais beaucoup reste à faire.

Le travail ne manquera pas au cours des prochains mois. Avec l'appui unanime de l'Assemblée et celui de nos partenaires, nous mènerons le combat pour un régime de congés parentaux au bénéfice des familles québécoises. Il faut souligner un retour à la raison... Excusez-moi, il faut souhaiter un retour à la raison du gouvernement fédéral — j'aimerais le souligner quand ça sera fait. Je serai très heureux de le souligner, avec des termes très élogieux — puisque cet entêtement n'est pas justifié. Les Québécoises et les Québécois méritent mieux que cela, et c'est pour cette raison que nous avons présenté la loi sur l'assurance parentale dont nous souhaitons l'adoption cet automne. En terminant, je tiens à souligner le remarquable travail des députés et membres du caucus ministériel. Tout au long de cette session, ils n'ont pas ménagé leurs énergies et ont certes fait honneur à la population qui les a élus. Je veux les remercier chaleureusement. Je vous souhaite à tous et à toutes un très bel été. Merci.

M. Grant (John): Patrice Roy.

M. Roy (Patrice): M. Bouchard, je vous ai posé la question hier, je vous la repose aujourd'hui: Compte tenu de ce que vous avez vu, entendu depuis 24 heures, est-ce que vous allez reconsidérer votre décision de ne pas accorder de hausse salariale aux députés qui le souhaitent? Et on a vu une scène inusitée, le président de l'Assemblée nationale vous a, en quelque sorte, interpellé. Est-ce que vous allez reconsidérer votre décision?

M. Bouchard: Bien, je pense que la position que j'ai adoptée, elle est connue. Je l'ai reformulée tout à l'heure. Je reconnais — parce que je le vois de mes yeux moi aussi — que les députés travaillent d'une façon remarquable, travaillent fort, assument des responsabilités très lourdes, qu'ils sont les élus du peuple et qu'ils sont des législateurs, des gardiens de la démocratie et qu'ils ont une vie difficile, ce n'est pas des conditions de vie faciles que celles des députés, et que, en conséquence, il serait souhaitable qu'on puisse redresser leur rémunération, qui me paraît insuffisante compte tenu de ce que je viens de dire. Ceci étant dit, ce n'est pas une chose simple à faire. Je crois que le chef de l'opposition lui-même l'a souligné. C'est une chose extrêmement délicate à faire.

C'est plus facile d'en parler pour un président de l'Assemblée nationale que pour le premier ministre qui, lui, quand il en parle, doit conclure par des décisions qui engagent la responsabilité du gouvernement, la perception du public vis-à-vis des élus. Et c'est toujours extrêmement difficile, c'est ce que faisait remarquer le chef de l'opposition, pour des gens qui sont à la fois partie prenante à la décision que de se voter des avantages, même s'ils sont mérités. Et c'est la raison pour laquelle on voit que les députés ont le niveau de rémunération actuelle, qui se compare d'ailleurs à des niveaux de rémunération dans d'autres législatures. C'est la même situation partout. Je dirais même que la nôtre est peut-être parmi les moins pires. Alors il y a un problème. Il faut penser qu'il y a beaucoup de gens qui ont des besoins et qui estiment que les gouvernements n'en font pas assez. Vous avez vu ce qui est arrivé, hier, en Ontario, les gens ont fait l'assaut du Parlement en Ontario. Moi, je pense que, quand un gouvernement doit gérer des situations comme celle que nous avons devant nous, il faut que ses élus aient la crédibilité requise pour défendre les décisions qu'ils prennent.

Quand le gouvernement décide, par exemple, de redresser les salaires des sous-ministres en titre et des autres sous ministres, mesure trop longtemps attendue et terriblement nécessaire, c'est beaucoup plus facile parce que ce n'est pas pour nous que nous le faisons. Nous le faisons pour l'État, pour l'institution et pour permettre à des gens de faire des carrières acceptables à des niveaux de responsabilité extraordinairement lourds. Mais quand on le fait pour soi, c'est très délicat. Et moi, je suis très conscient de ça et je voudrais que toute démarche d'ajustement des salaires des députés soit faite avec l'appui du public, avec la compréhension du public, et qu'il y ait une crédibilité politique lorsque ça se fera. Alors, j'ai trouvé très positifs les propos du chef de l'opposition, ce matin. J'ai fait remarquer que je ne m'en étais pas dissocié, de sorte que je pense qu'il y a comme un débat public d'engagé qui va se poursuivre. Mais il va falloir qu'on donne des réponses aux gens qui vont nous demander pourquoi les policiers du Québec, 9 % seulement? Pourquoi les infirmières, 9 % puis un ajustement qui les place au plus bas des rémunérations d'infirmières au Canada, de 2,5 %? Pourquoi les médecins du Québec sont parmi les moins bien payés du Canada? Qu'est-ce qu'on va répondre à la marche des femmes? Qu'est-ce qu'on va répondre aux gens qui vont demander tout un train de mesures pour éliminer la pauvreté? Enfin, il faut

comprendre que c'est complexe, une société, mais que ce n'est pas parce que c'est complexe, ceci étant dit, qu'il faut laisser de côté la situation tout à fait méritoire des députés.

M. Roy (Patrice): Donc, la porte est entrouverte, M. Bouchard, la porte était fermée hier, là, elle est entrouverte?

M. Bouchard: Je n'ai jamais fermé la porte.

M. Roy (Patrice): Bien, vous disiez...

M. Bouchard: J'ai dit la même chose hier, que c'étaient des salaires que j'estimais insuffisants et qu'il faudrait arriver un jour à les redresser, mais que je ne pouvais pas dire quand. C'est ce que j'ai dit hier.

M. Grant (John): Sylvain Thériège.

M. Thériège (Sylvain): Est-ce que — juste sur la même question, M. Bouchard — pour qu'il y ait un débat public, ça prend un certain cadre? Est-ce que vous avez l'intention de former un comité ou enfin de prendre une initiative quelconque pour que ce débat-là se fasse?

M. Bouchard: Bon, vous aurez remarqué que nous avons formé un comité des sages, si je puis dire, avant de prendre des décisions concernant les sous-ministres. Et j'ai noté, ce matin, que le gouvernement de l'Ontario a formé un comité du genre pour ses députés, et un comité qui, d'après le Globe and Mail, disait que... et dont le rapport serait déposé lundi, je crois, de sorte que la question est présentement sous étude aussi en Ontario. C'est assez approprié parce que c'est justement avec l'Ontario que les situations se comparent le mieux en termes de niveau de rémunération actuelle. Alors, on verra, c'est un dossier à suivre. C'est des dossiers que j'ai sur mon bureau et je me sens une responsabilité double, à la fois et bien sûr d'abord, vis-à-vis de la population — les remarques que j'ai faites tout à l'heure — mais aussi vis-à-vis de la fonction de député et de la possibilité, pour maintenir le niveau d'excellence et d'engagement et d'intégrité qu'on observe actuellement chez les personnes qui vont accéder dorénavant aussi à ces fonctions. Alors, je pense que je viens de camper là les paramètres de ce qui esquisse un débat qui va venir, qui va s'intensifier probablement mais qui est lancé.

M. Thériège (Sylvain): Donc, pourriez-vous suivre l'exemple de l'Ontario et créer une espèce de comité...

M. Bouchard: On va voir comment ça va se passer en Ontario. Il y avait des chevaux en face du parlement hier pour défendre le Parlement. Ce n'est pas si simple, hein, gérer des choses comme celles-là.

M. Grant (John): Jean Thivierge.

M. Thivierge (Jean): M. le premier ministre, c'est rarement arrivé dans l'histoire parlementaire récente qu'un projet de loi comme le projet de loi n 116 sur la Régie de l'énergie ait recueilli et fait l'objet d'une contestation, d'une opposition, d'une coalition très large même, qui va

jusqu'à l'intérieur de votre parti. Qu'est-ce qui pressait à ce point, M. le premier ministre, pour qu'on suspende les règles pour faire adopter ce projet de loi là? Pourquoi ne pas avoir confronté votre point de vue dans un débat plus large à l'automne, sur ce projet de loi là au lieu de le faire adopter...

M. Bouchard: D'abord — merci — parlons du parti. Moi, les dernières discussions que j'ai vues au parti sur la question ça a été au congrès où il y a des gens qui ont voulu limiter la marge de manœuvre de l'aile ministérielle, de l'aile parlementaire du parti aux fins d'adopter le projet de loi n 116 et ça a été massivement rejeté par la totalité du congrès, de sorte que le parti n'a jamais empêché le gouvernement d'adopter cette loi, premièrement.

Deuxièmement, vous avez parlé d'une très large coalition. Justement, elle est suspecte dans sa dimension très large parce que vous trouvez à la fois des gens qui représentent les petits consommateurs puis vous retrouvez également les gens qui représentent les grands consommateurs. Qu'est-ce que veulent les grands consommateurs? Ils veulent faire baisser leurs tarifs, les grands consommateurs. Mais s'ils réussissaient à faire baisser leurs tarifs de grands consommateurs, ça voudrait dire qu'il faudrait augmenter les tarifs des petits consommateurs. Et c'est un engagement formel, je dirais sociétal comme l'a rappelé le ministre de l'Énergie et des Ressources, que de maintenir le niveau bas des tarifs résidentiels. Alors, le but de la loi, c'est justement de garantir le financement intersectoriel, et si on ne fait pas ça, on va avoir de très, très gros problèmes. Puis c'est urgent parce qu'il y a déjà des contestations qui vont venir, puis l'Hydro va se trouver dans l'impossibilité de maintenir le niveau actuel d'inter financement. Alors, moi, je suis convaincu que même si on avait siégé encore pendant un an, le projet de loi n'aurait pas été adopté. Nous sommes convaincus que c'est de l'intérêt public de l'adopter. Donc, nous l'avons mis dans le bâillon.

M. Thivierge (Jean): Mais, M. Bouchard, je vous souligne que, à la limite, là, vous auriez pu confronter votre point de vue en commission parlementaire. La question des tarifs est réglée pratiquement jusqu'en 2004, à ce que je sache.

M. Bouchard: Mais réglée à la condition que l'Hydro puisse maintenir le mode de fonctionnement actuel. Autrement, si le financement... Pourquoi les résidentiels peuvent avoir ce bas taux de tarif? Bien, c'est parce qu'on peut avoir des tarifs plus élevés pour d'autres clientèles.

M. Brassard: Et il fallait répondre aussi, là... L'avis sur le tarif de fourniture de la Régie a été déposé à l'été 1998. Il fallait finir par répondre, là, à cet avis-là. Soit lui dire, bien: Vous l'appliquez. Vous fonctionnez selon votre loi, puis vous procédez à la tarification sur la base des coûts, avec les risques et les impacts négatifs que ça comporte et qu'on a clairement identifiés à partir d'études sérieuses faites par des experts; ou alors, là, c'était de prendre la décision qu'on a prise. Il fallait finir par trancher, là. En 1998, l'avis de la Régie sur le tarif de fourniture. Ça va faire bientôt deux ans, au mois d'août. Alors, il y avait nécessité pour le gouvernement de trancher. C'est ce qu'on a fait.

M. Grant (John): Patrick White.

M. White (Patrick): M. Bouchard, vous n'avez pas parlé de souveraineté dans votre allocution.

J'aimerais savoir quelles sont les prochaines étapes, selon vous, pour la promotion de la souveraineté. Et quelles sont les chances qu'il y ait un référendum d'ici la fin du mandat?

M. Bouchard: Bien, je pense qu'on s'est exprimé très souvent sur le lancement d'une campagne d'intensification politique quant à la nécessité de se préoccuper de l'avenir politique du Québec à l'automne. Nous allons entamer une démarche intensive pour expliquer que la seule issue, la seule solution, à la façon même d'une nécessité, pour l'avenir politique du Québec, c'est la souveraineté du Québec, qu'il y a des choses qui seront annoncées à la fin de l'été. On prépare une campagne, on prépare une activité très intense, à la fois du parti et du gouvernement en ce sens.

M. Grant (John): Bob McKenzie.

M. McKenzie (Robert): Oui. J'allais poser un peu la même question, M. le premier ministre, mais aussi dans la perspective du fait que ça fait 10 ans que... c'est le 10 anniversaire de l'échec de Meech. Cet automne, ça sera le 5 anniversaire du référendum et on est à la veille d'une élection fédérale. Avec tout ça, comment voyez-vous la perspective d'avenir?

M. Bouchard: Par rapport au projet souverainiste du Parti québécois et du gouvernement, je crois que l'automne est un moment tout à fait propice pour lancer ce débat à fond. D'abord en raison de la situation interne de nos finances, des dossiers gouvernementaux que nous avons réglés, du fait que nous arriverons à mi-mandat et compte tenu, de façon externe, justement d'une élection fédérale, des anniversaires tout à fait symboliques que vous avez mentionnés, de la situation également des rapports entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, qui sont au plus controversés, au plus négatifs. Presque chaque jour nous apporte la nouvelle d'un entêtement et d'une obstination fédérales inqualifiables. Hier, c'était la question du Technodôme, des terrains inutilisés dans le port de Montréal qui peuvent servir à un investissement considérable, à la création de 6 500 emplois, et qui donnent lieu à un changement de décision parce que les dirigeants de Ports Canada avaient donné entente au président de SGF que, oui, il était possible d'organiser cela, d'ouvrir ces terrains aux grands investissements qui s'annonçaient. Et puis manifestement les ordres sont venus d'Ottawa pour tout changer cela.

Partout, c'est le blocage. Je ne reviendrai pas là-dessus, je pense qu'on le sait. C'est le blocage. Alors, le moment va venir assez rapidement — et, pour moi, il est déjà venu, il est déjà dépassé — de faire bouger la situation. Les Québécois et les Québécoises ne peuvent pas vivre continuellement et payer des impôts à un gouvernement à Ottawa qui non seulement ne s'occupe pas d'eux, mais qui fait tout pour bloquer la voie à leur développement. Alors, ça, c'est certainement un débat très intense que nous aurons à l'automne.

M. McKenzie (Robert): Mais, quand on dit: Dix ans depuis Meech, on a comme un sentiment d'impuissance. Quel est l'élément nouveau dans le paysage qui pourrait faire jaillir une solution?

M. Bouchard: Justement parce que, comme ça devient de plus en plus ancien, ça devient terriblement impératif. La même situation perdure, s'exacerbe et produit des effets de plus en plus négatifs. Il y a un moment où ce n'est plus tenable. On aura par exemple tout le débat

sur les congés parentaux, on aura le débat de la santé. On s'en va à une réunion des premiers ministres des provinces et des territoires à Winnipeg au mois d'août où toute la question va atterrir sur la table de tout le monde avec tout son caractère explosif parce qu'on vit tous la même situation. Et puis ça va déboucher inévitablement sur une conférence fédérale-provinciale avec le premier ministre du Canada, au mois de septembre. Tous les ressorts sont tendus de partout. Un gouvernement central d'une fédération qui prétend fonctionner ne peut pas toujours fonctionner, ne peut pas toujours gérer avec le pied sur le frein, comme ils le font présentement à Ottawa. On dirait que c'est une agression constante, systématique, de la part du pouvoir central, contre le Québec et aussi contre les provinces. Il y a quelque chose qui ne marche pas là-dedans. C'est terriblement malsain.

Alors, moi, je pense que l'automne va nous permettre de dénouer une bonne partie de tout cela à la faveur justement, en particulier, de dossiers très, très importants comme celui de la santé, en particulier.

M. Roy (Patrice): M. Bouchard, j'aimerais revenir à une question qui a ressurgi lors de la présente session, c'est les orphelins du Duplessis. J'aimerais que vous m'expliquiez: Comment se fait-il que, malgré le fait que les orphelins aient circonscrit leur demande — là on parle de 600 personnes, bon, vous connaissez le dossier, qui, à l'époque ont été transférées dans des asiles et leur institution s'est transformée en asile — pourquoi le gouvernement du Québec, pourquoi n'êtes-vous pas prêts à dédommager ces gens-là?

M. Bouchard: Parce que nous avons fait ce qu'il fallait, parce que nous avons présenté des excuses. Nous avons fait ce que personne n'avait fait avant nous. Les faits dont vous parlez remontent à 40 ans et plus, et tous ces gouvernements qui nous ont précédés et même certaines personnes qui font partie du groupe, là, qui appuient les revendications qui ont été ministres mais qui n'ont jamais rien fait, doivent maintenant constater que, pour la première fois, il y a un gouvernement qui a étudié le dossier, on s'est penché sur le dossier, on s'en est saisi, on l'a analysé attentivement. Et, en conclusion de notre démarche de gouvernement, nous avons présenté des excuses formelles à l'Assemblée nationale. Nous avons institué un fonds qui est jugé insuffisant mais qui est un fonds de 3 000 000 de dollars qui n'a pas été utilisé du tout pour venir en aide à ces personnes. Nous avons fait en sorte que les diagnostics médicaux puissent être corrigés non pas par nous-mêmes mais par les médecins. Si ce n'est pas fait, ce n'est pas de notre faute parce qu'on a exercé une très forte pression publique et privée, je dirais même, sur le Collège des médecins pour qu'il mette en place les mécanismes qui vont permettre de réviser ces diagnostics. Ce qui dépendait de nous, nous l'avons fait. Nous avons mis en marche une procédure de correction des registres de l'état civil. On a facilité l'accession de ces personnes à des services d'aide sociale. En faire plus, ça voudrait dire qu'on revient sur le passé et qu'on porte un jugement qui, manifestement, serait très négatif sur des personnes et une société qui a beaucoup fait pour les orphelins, qui a vécu un très grave problème de naissances qui ont nécessité la mise en place d'orphelinats. Et il y a eu une démonstration extraordinaire de générosité.

Et moi, personnellement, ce n'est pas moi qui vais rouvrir ce dossier-là. Je pense qu'on a fait ce qu'il fallait faire, et puis il arrive un moment dans la vie où une société doit tourner les pages puis doit regarder en avant puis s'occuper d'abord des gens que nous avons là, qui ont des besoins, puis regarder en avant pour l'avenir.

M. Roy (Patrice): Mais, M. Bouchard, ces gens-là sont toujours vivants et on ne parle pas...

M. Bouchard: Oui, mais, justement, on a fait pour eux ce qu'on vient de dire, ce qu'on vient de dire.

M. Roy (Patrice): Et il n'y a aucune indemnité personnelle. C'est carrément exclu...

M. Bouchard: L'indemnisation personnelle n'est pas forcément la seule méthode d'intervenir là-dedans, là. Je pense, moi, je l'ai dit, dans mon âme et conscience, que nous avons fait ce que nous devons faire. Il faut assumer son passé.

M. David (Michel): Est-ce que vous reconnaissez que depuis que le gouvernement a pris sa décision, le dossier a évolué, la problématique ne se pose pas de la même façon qu'elle se posait quand vous avez pris votre décision?

M. Bouchard: On parle encore d'un très gros montant, M. David. Ça parle toujours d'un très gros montant, hein, vous savez.

Une voix: On parle de 600 personnes, maintenant.

M. Bouchard: Mais moi, le nom des personnes, je ne sais pas, puis ça reste à voir, ces affaires-là, ça reste à voir. Il n'y a pas des critères très scientifiques pour évaluer ça. Mais ça parle toujours d'un très, très gros montant. Et moi, je pense que le gouvernement du Québec, l'État du Québec ont fait ce qu'ils avaient à faire. On l'a fait avec respect, on l'a fait avec compassion, on a reconnu qu'il y avait des choses qui s'étaient passées qui n'étaient pas acceptables, mais nous sommes maintenant avec une autre génération, deux générations plus tard. Moi, je pense que ce n'est pas parce que ce gouvernement-là a fait plus que n'importe qui avant qu'il faut rouvrir la porte encore plus grand.

M. Bouchard: Non, c'est correct, c'était la fin. C'était la fin. Merci. Bon été.